

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

JASMIN D'ORIENT - 802006

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du produit

JASMIN D'ORIENT – Réf. 802006

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange de substances odoriférantes.
Réservé à un usage industriel uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sylvain Voulfow : Responsable des Affaires Règlementaires
admin@fragrancesenprovence.fr

FRAGRANCES EN PROVENCE
67, boulevard de Picpus
75012 PARIS - FRANCE
+33 (0)6 74 58 23 49
www.alcante.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(Législation CLP)

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification GHS :

(Législation CLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

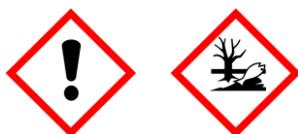
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un

médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



2.3. Autres dangers

Contient : Amyl cinnamal, Linalyl acétate, 7-hydroxycitronellal, Linalool, Benzyl salicylate, Isoeugenol, Cinnamal

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS/ELINCS	Symbole et Phrase de risque	Pourcentage
Amyl cinnamal	122-40-7	204-541-5	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	[20-25]
Benzyl acétate (No REACH : 01-2119638272-42-0000)	140-11-4	205-399-7	Aquatic Chronic 3 - H412	[20-25]
Linalyl acetate (No REACH : 01-2119454789-19)	115-95-7	204-116-4	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[10-15]
2-Phenylethanol (No REACH : 01-2119963921-31-0000)	60-12-8	200-456-2	Acute Tox. 4 (Oral), Eye Irrit. 2 - H302, H319	[5-10]
7-hydroxycitronellal (No REACH : 01-2119973482-31)	107-75-5	203-518-7	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H317, H319	[5-10]

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

Linalool (No REACH : 01-2119474016-42-0000)	78-70-6	201-134-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[5-10]
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (No REACH : 01-2119565113-46-0000)	128-37-0	204-881-4	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H410	[0-5]
Benzyl benzoate (No REACH : 01-2119976371-33-0000)	120-51-4	204-402-9	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 - H302, H400, H411	[0-5]

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

Benzyl salicylate (No REACH : 01-2119969442-31-0000)	118-58-1	204-262-9	Aquatic Chronic 3, Skin Sens. 1B - H317, H412	[0-5]
Cinnamal (No REACH : 01-2119950687-24)	104-55-2	203-213-9	Acute Tox. 4 (Dermal, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A - H312, H315, H317, H319, H412	[0-5]
Eugenol (No REACH : 01-2119971802-33-0000)	97-53-0	202-589-1	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H317, H319	[0-5]
Geraniol (No REACH : 01-2119552430-49-0000)	106-24-1	203-377-1	Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1 - H315, H317, H318	[0-5]
Indole	120-72-9	204-420-7	Acute Tox. 3 (Dermal, Acute Tox. 4 (Oral), Eye Dam. 1 - H302, H311, H318	[0-5]
Isoeugenol	97-54-1	202-590-7	Acute Tox. 4 (Dermal, Acute Tox. 4 (Inhalation, Acute Tox. 4 (Oral), Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Stot Se 3 - H302+H312, H302+H312+H332, H302+H332, H315, H317, H319, H335	[0-5]
Isophytol (No REACH : 01-2119457639-23-0000)	505-32-8	208-008-8	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2 - H315, H410	[0-5]
Methyl anthranilate	134-20-3	205-132-4	Eye Irrit. 2 - H319	[0-5]
Methyl ester of rosin (partially hydrogenated) (No REACH : 01-2119969275-26-0000)	8050-15-5	232-476-2	Aquatic Chronic 3 - H412	[0-5]
Reaction mass of a,a-4-trimethyl-(1S)-3-cyclohexene-1-methanol and a,a-4-trimethyl-(1R)-3-cyclohexene-1-methanol and 1-methyl-4-(1-methylethylidene)-c (No REACH : 01-2119553062-49-0000)	8000-41-7	232-268-1	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 - H315, H319	[0-5]
alpha-Hexylcinnamaldehyde (No REACH : 01-2119533092-50-0000)	101-86-0	202-983-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H400, H411	[0-5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux :

Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :

Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation excessive :

Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Porter une protection appropriée : Bottes, gants, lunettes et tablier.
Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.
Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2. Pour les secouristes

Mêmes conseils que pour les non-secouristes.
Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Non disponible

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Lire l'étiquette et protégez-vous en conséquence.
Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.
Refermer les emballages après utilisation.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydations.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil, à conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C).

Éviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis.

Stocker les mélanges selon leurs dangers.

Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Ireland	VME (8h) 10mg/m3
New Zealand	VME (8h) 10mg/m3
Singapore	VME (8h) 10mg/m3
South Korea	VME (8h) 2mg/m3
Switzerland	VME (8h) 10mg/m3 (Inhalable aérosol and vapeur)
Usa Niosh	VME (8h) 10mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 10mg/m3

Diethyl phthalate

Ireland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Latvia	VME (8h) 0.5mg/m3
New Zealand	VME (8h) 5mg/m3
Poland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 15mg/m3
Singapore	VME (8h) 5mg/m3
South Korea	VME (8h) 5mg/m3
Spain	VME (8h) 5mg/m3
Usa Niosh	VME (8h) 5mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Dipropylene Glycol	Germany (AGS)
Germany (DFG)	VME (8h) 100mg/m3 - VLCT (15mn) 200mg/m3
Switzerland	VME (8h) 200mg/m3 - VLCT (15mn)

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

400mg/m3

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Australia	VME (8h) 10mg/m3
Austria	VME (8h) 10mg/m3
Belgium	VME (8h) 2mg/m3
Canada Quebec	VME (8h) 10mg/m3
Canada Ontario	VME (8h) 2mg/m3 (1) Inhalable aérosol and vapeur
Denmark	VME (8h) 10mg/m3 - VLCT (15mn) 20mg/m3
Finlande	VME (8h) 10mg/m3 - VLCT (15mn) 20mg/m3 (1) Inhalable aérosol et vapeur
France	VME (8h) 10mg/m3
Germany (AGS/DFG)	VME (8h) 10mg/m3 (1)(2) Inhalable aérosol et vapeur
Germany (AGS/DFG)	VLCT (15mn) 40mg/m3 (1) (2) 15mn période de référence

Diethyl phthalate

Australia	VME (8h) 5mg/m3
Austria	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 5mg/m3
Belgium	VME (8h) 5mg/m3
Canada Quebec	VME (8h) 5mg/m3
Denmark	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 6mg/m3
France	VME (8h) 5mg/m3
Sweden	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 5mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Toute manipulation du mélange doit se faire dans locaux bien aérés.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection.

Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection couvrantes.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

Couleur : **Jaune**
Odeur : **Caractéristique**
Point éclair en °C : **>100**
*Densité relative (d20/20) : **[0.991 ; 1.011]**

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réaction avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés.
Éviter de stocker ou de manipuler le produit à une température proche de son point éclair.
Éviter le contact avec des agents oxydants

10.5. Matières incompatibles

Pas de données pertinentes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologique sur les matières premières :

Benzyl acetate

ETAO : 2 490,10 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Amyl cinnamal

ETAO : 3 730,23 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

Linalool

ETAO : 2 790,10 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN D'ORIENT- 802006

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

2-Phenylethanol

ETAO : 1 610,05 mg/kg (Déterminée) ETAC : 2 500,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

Benzyl salicylate

ETAO : 2 200,03 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Methyl anthranilate

ETAO : 2 780,02 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

Reaction mass of a,a-4-trimethyl-(1S)-3-cyclohexene-1-methanol and a,a-4-trimethyl-(1R)-3-cyclohexene-1-methanol and 1-methyl-4-(1-methylethylidene)-c

ETAO : 4 300,34 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

Eugenol

ETAO : 2 500,00 mg/kg (Estimée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Benzyl benzoate

ETAO : 1 500,02 mg/kg (Déterminée) ETAC : 4 000,00 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Indole

ETAO : 1 000,00 mg/kg (Déterminée) ETAC : 790,01 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Geraniol

ETAO : 3 600,23 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

alpha-Hexylcinnamaldehyde

ETAO : 3 100,01 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Isoeugenol

ETAO : 500,00 mg/kg (Estimée) ETAC : 1 912,01 mg/kg (Déterminée) ETAI : 1,50 mg/l (Estimée)

Cinnamal

ETAO : 2 200,03 mg/kg (Déterminée) ETAC : 1 100,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN K66-664

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les réglementations nationales en vigueur.

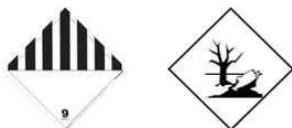
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

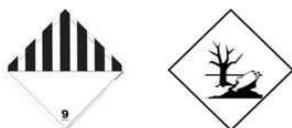
Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

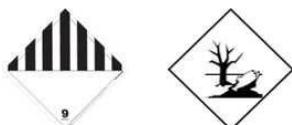
ADR :



IMDG :



IATA :



14.1. Numéro ONU

ADR : 3082 (Code Tunnel :(E))

IMDG:3082

IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Amyl cinnamal)

IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Amyl cinnamal)

IATA :MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Amyl cinnamal)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

JASMIN K66-664

Révision : CLPFDSREACH-15-CLP du
14/10/2021

IMDG:9
IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles à ce jour

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données RIFM
Base données IFRA-IOFI
Information du fournisseur

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°1907/2006 (comme modifié).
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.2 2.3 3.2 8.2 11.1